Informations de base

2003/2201(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi **Subject** 8.20.02 Elargissement 2004: nouveaux États membres	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	BROK Elmar (PPE-DE)	07/10/2003
	GAHLER Michael (PPE-DE)	07/10/2003
	STENZEL Ursula (PPE-DE)	07/10/2003
	SCHRÖDER Jürgen (PPE-DE)	07/10/2003
	GAWRONSKI Jas (PPE-DE)	07/10/2003
	WIERSMA Jan Marinus (PSE)	07/10/2003
	SOULADAKIS Ioannis (PSE)	07/10/2003
	POOS Jacques F. (PSE)	07/10/2003
	SCHROEDTER Elisabeth (V/ALE)	07/10/2003
	QUEIRÓ Luís (UEN)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE-DE)	16/12/2003
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	LUDFORD Baroness Sarah (ELDR)	21/01/2004
JURI Juridique et marché intérieur	KOUKIADIS Ioannis (PSE)	06/11/2003
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	EMPL Emploi et affaires sociales	SMET Miet (PPE-DE) ETTL Harald (PSE)	22/10/2003 22/10/2003
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs		
	AGRI Agriculture et développement rural	OLSSON Karl Erik (ELDR)	04/11/2003
	RETT Politique régionale, transports et tourisme	WENZEL-PERILLO Brigitte (PPE-DE)	25/11/2003
	FEMM Droits de la femme et égalité des chances	DYBKJÆR Lone (ELDR)	12/11/2003

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2540	2003-11-17

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/11/2003	Publication du document de base non-législatif	COM(2003)0675	Résumé
17/11/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
28/01/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2004	Vote en commission		Résumé
19/02/2004	Dépôt du rapport de la commission	A5-0111/2004	
10/03/2004	Débat en plénière		
11/03/2004	Décision du Parlement	T5-0180/2004	Résumé
11/03/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2201(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative

Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 148-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/20303

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0111/2004	19/02/2004	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0180/2004 JO C 102 28.04.2004, p. 0652-0829 E	11/03/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2003)0675	05/11/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1200	05/11/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1201	05/11/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1202	05/11/2003	
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1203	05/11/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1204	05/11/2003	
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1205	05/11/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1206	05/11/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1207	05/11/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1208	05/11/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)1209	05/11/2003	

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 05/11/2003 - Document annexé à la procédure

RAPPORT DE SUIVI DE LA HONGRIE: L'équilibre macroéconomique global de l'économie hongroise s'est détérioré, notamment en ce qui concerne la composition du PIB, les comptes extérieurs et la stabilité du taux de change et des taux d'intérêt. Confrontées à un déficit budgétaire non négligeable en 2002, les autorités ont adopté en 2003 une politique budgétaire plus stricte, quoique très ambitieuse, mais des incohérences dans la politique monétaire et de taux de change ont encore compliqué le dosage des politiques macroéconomiques. Le processus de réforme économique avance de manière crédible, avec la privatisation de quelques entreprises d'État restantes, une libéralisation progressive des prix administrés et l'achèvement graduel de la réforme du système des retraites. En ce qui concerne les domaines dans lesquels le rapport 2002 préconisait certaines améliorations, des progrès ont été réalisés, mais des problèmes demeurent. Après la réorientation de la politique budgétaire en 2003, le déficit des administrations publiques est en baisse, mais des progrès supplémentaires s'imposent, en ce qui concerne aussi la structure de la réforme budgétaire. La réforme du secteur de la santé, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme sur dix années, a reçu un nouvel élan avec, en 2002, le feu vert donné aux praticiens généraux pour qu'ils ouvrent des cabinets privés et, en 2003, l'adoption d'une nouvelle loi ouvrant la voie à une privatisation à grande échelle des équipements de santé, y compris des hôpitaux. Enfin, les hausses de salaires, en 2003, ont commencé à se tasser après leur forte progression de 2001 et 2002. Cependant, même en 2003, la croissance des salaires continue de dépasser celle de la productivité. En ce qui concerne les capacités administratives et judiciaires globales, les conditions nécessaires sont réunies pour la mise en oeuvre de l'acquis par l'administration publique et le système judiciaire hongrois, mais des améliorations sont souhaitables. La réforme générale de l'administration publique devrait se poursuivre sur le plan du développement régional, des administrations locales autonomes et de l'administration nationale. Par ailleurs, il conviendrait d'améliorer la transparence quant au traitement des questions de personnel. Il est indispensable de prendre des mesures supplémentaires en faveur du système judiciaire afin de veiller à ce qu'il dispose de ressources financières appropriées, de renforcer la confiance de la population dans le bon fonctionnement du ministère public, de créer des Cours au niveau régional et d'améliorer l'assistance juridique. La lutte contre la corruption devrait continuer de figurer au premier plan des priorités, grâce à la mise en oeuvre rapide du programme en faveur de la transparence de 2003. S'agissant de la mise en oeuvre de l'acquis dans des domaines de politique spécifiques, la Hongrie est parvenue à un niveau élevé d'alignement sur l'acquis dans la plupart des domaines de politique. Selon le canevas méthodologique établi par la Commission, trois catégories de domaines sont identifiées dans le rapport en fonction du degré d'alignement avec l'acquis communautaire : - les domaines ne posant pas ou peu de problème; - les domaines pour lesquels des lacunes ont été constatées etqui réclament des efforts accrus et constants d'ici à l'adhésion; - les domaines qui réclament des mesures immédiates dans le contexte de l'adhésion et considérés comme particulièrement préoccupants. Le rapport de la Commission fait le détail des domaines pour lesquels des efforts sont attendus d'ici à mai 2004. Toutefois, un domaine nécessite une action énergique immédiate en vue d'être parfaitement prêt pour l'adhésion : - l'agriculture : ce pays doit rapidement mener à bien les préparatifs nécessaires à la mise en place d'un organisme payeur, du système intégré de gestion et de contrôle, des mesures en faveur du développement rural et veiller au respect des normes de santé publique dans les établissements agro-alimentaires.

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 05/11/2003 - Document annexé à la procédure

RAPPORT DE SUIVI DE MALTE : L'activité économique est restée déprimée en raison de la faiblesse de lademande extérieure et du ralentissement dans le secteur touristique. Lesprogrès au niveau des réformes structurelles ont été inégaux.En ce qui concerne les domaines pour lesquels le rapport 2002 jugeait desaméliorations nécessaires, certains progrès ont été réalisés maisnombre de problèmes demeurent. Des efforts importants devront être consentispour pouvoir garantir la viabilité des finances publiques à moyen terme.Bien que la restructuration des entreprises publiques soit en cours, desmesures plus ambitieuses sont nécessaires pour parvenir à une plus grandeefficacité productive et faciliter l'assainissement budgétaire. Dans lesecteur bancaire, la proportion de prêts non productifs reste élevée, bienque diverses mesures aient été prises pour améliorer la surveillance etl'évaluation du crédit.En ce qui concerne les capacités administrative et judiciaire dans leurensemble, les conditions suffisantes sont réunies pour la mise en oeuvre del'acquis, mais des améliorations supplémentaires sont souhaitables. Ainsi,Malte doit mener à bien les efforts actuellement entrepris pour renforcerl'efficacité et la responsabilité du service public tout entier. La réformejudiciaire doit elle aussi se poursuivre afin de réduire encore l'arriérédes affaires en cours d'examen et de veiller à un meilleur fonctionnement dutribunal de simple police.En matière de lutte contre la corruption, Malte devrait adopter unestratégie générale en tenant compte des recommandations du groupe d'Étatscontre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe.Pour ce qui est de la traduction de l'acquis en maltais, il conviendrait d'augmenter sensiblement, d'ici à l'adhésion, le nombre de textes ayant faitl'objet d'une révision définitive.S'agissant de la mise en oeuvre de l'acquis dans des domaines de politiquespécifiques, Malte est parvenue à un niveau élevé d'alignement surl'acquis dans la plupart des domaines de politique. Selon le canevasméthodologique établi par la Commission, trois catégories de domaines sontidentifiées dans le rapport en fonction du degré d'alignement avec l'acquiscommunautaire :- les domaines ne posant pas ou peu de problème;- les domaines pour lesquels des lacunes ont été constatées et quiréclament des efforts accrus et constants d'ici à l'adhésion;- les domaines qui réclament des mesures immédiates dans le contexte del'adhésion et considérés comme particulièrement préoccupants.Le rapport de la Commission fait le détail des domaines pour lesquels desefforts sont attendus d'ici à mai 2004. Toutefois, trois domainesnécessitent une action énergique immédiate en vue d'être parfaitementprêt pour l'adhésion :- politique de concurrence : Malte doit entreprendre des efforts accrus pourrespecter les engagements relatifs à la restructuration des chantiers navalset les aides d'État;- agriculture : création d'un organisme payeur, mise en place du systèmeintégré de gestion et de contrôle, mécanismesapplicables aux échanges,gestion des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) et traitementdes déchets animaux;- transports : amélioration de la sécurité maritime.

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 05/11/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir le rapport global de suivi des 10 pays adhérents sur leur degré de préparation à l'adhésion à l'Union. CONTENU : Selon les rapports de suivi adoptés par la Commission sur chacun des 10 pays adhérents, ceux-ci devraient être prêts d'ici à leur adhésion, le 1er mai 2004, dans la très grande majorité des domaines couverts par la législation européenne. Un nombre limité de questions suscitent toutefois encore de graves préoccupations et requièrent de la part des pays en question des mesures concrètes et immédiates pour qu'ils puissent respecter leurs obligations et pleinement bénéficier des avantages offerts par leur adhésion à l'UE. Dès lors que les pays concernés consentent les efforts nécessaires, la Commission ne doute pas que ces lacunes pourront être comblées d'ici à l'adhésion et est disposée à fournir aux pays adhérents une aide ciblée rapidement mobilisable. La Commission n'hésitera pas à prendre des mesures correctives là où cela s'impose afin d'assurer une mise en oeuvre correcte des règles et politiques de l'Union. 1) Voie à suivre pour les pays adhérents : la Commission observe depuis un certain nombre d'années les progrès accomplis par les pays adhérents pour satisfaire aux exigences liées à l'adhésion. Deux exercices de suivi ont été présentés au Conseil en février et en mai 2003. La Commission met un point d'orgue à ce processus en présentant un ensemble de rapports globaux de suivi pour chacun des pays adhérents, qui examinent en particulier leur capacité à respecter l'obligation de mettre pleinement en oeuvre l'acquis dès le premier jour de l'adhésion. Ces rapports indiquent en quelque sorte aux pays adhérents la voie à suivre dans leur processus de préparation à l'adhésion, pointent du doigt les lacunes qui restent à combler et permettent ainsi à ces pays de mobiliser les ressources et l'énergie nécessaires pour combler ces lacunes d'ici à l'adhésion. Les rapports évaluent pour chacun des 29 chapitres de la législation européenne, l'état de préparation de chaque pays adhérent, en ce qui concerne la transposition des lois, les structures d'exécution, la capacité administrative et la mise en application effective de ces lois. D'une manière générale, seules les dispositions législatives effectivement adoptées et les mesures effectivement mises en oeuvre sont prises en compte dans cet exercice d'évaluation. Dans le bilan qu'elle dresse, la Commission opère une distinction entre 3 catégories de questions : - les questions pour lesquelles un pays est prêt ou pour lesquelles seuls quelques problèmes mineurs restent à régler; - les questions qui réclament des efforts accrus et une accélération du rythme de progression afin d'assurer qu'elles puissent être résolues d'ici à l'adhésion; - les questions particulièrement préoccupantes, pour lesquelles des mesures concrètes et immédiates doivent être prises pour que le pays soit prêt d'ici à l'adhésion. Faute de solution, ces questions risquent de conduire à une situation dans laquelle un nouvel État membre ne pourra pas pleinement exploiter les avantages de l'adhésion. 2) Un état de préparation général satisfaisant : les rapports confirment que les pays adhérents n'ont pas ménagé leurs efforts en 2003 pour achever leurs préparatifs en vue de l'adhésion dès le 1er mai 2004. Ils ont atteint un degré d'alignement sur l'acquis très élevé et doivent, d'une manière générale, être félicités pour ces résultats. L'exercice de suivi s'est révélé être à cet égard un outil efficace et a contribué à une accélération du processus de préparation. Dans cet exercice exhaustif, la Commission n'a été confrontée à aucune surprise majeure ni découverte de dernière minute. L'exercice de suivi confirme les analyses antérieures et passe en revue les progrès accomplis depuis la publication des derniers rapports réguliers en octobre 2002. À la lumière des éléments détaillés contenus dans ce rapport, il est permis de conclure que dans l'ensemble, les pays adhérents devraient être prêts pour l'adhésion dans la très grande majorité des domaines, même si des ajustements mineurs restent nécessaires dans certains cas. Parallèlement, certains pays devront intensifier leurs efforts d'ici à l'adhésion pour résoudre un certain nombre de questions encore en suspens. 3) Quelques questions préoccupantes : un nombre limité de questions continuent à susciter de graves préoccupations. Dans le prolongement du rapport, la Commission alertera chacun des pays adhérents en fonction des préoccupations spécifiques en adressant des lettres de mise en garde. À défaut de mesures concrètes et immédiates, les pays en question ne seront très probablement pas en mesure de respecter les obligations liées à l'adhésion dans ces domaines spécifiques et leurs citoyens et opérateurs économiques ne pourront dès lors pas pleinement exploiter les avantages offerts par l'adhésion. Ces lacunes spécifiques concernent l'ensemble des pays adhérents et représentent entre 1 et 4 chapitres de l'acquis selon les pays concernés. Globalement, ces questions ne représentent toutefois que 3% de tous les points examinés. 4) Les préparatifs en vue de l'adhésion se poursuivent : tous les efforts doivent à présent porter sur la résolution des problèmes de transposition et de mise en oeuvre de l'acquis, de manière à combler les lacunes d'ici à l'adhésion. Cette tâche n'est pas insurmontable. Là où cela s'avère nécessaire, la Commission est disposée à aider les administrations des pays adhérents dans le cadre d'une assistance ciblée rapidement mobilisable. Avec les pays adhérents, la Commission continuera à suivre de près les questions encore en suspens au cours des prochains mois. S'il s'avère que ces chantiers n'ont pas été menés à bien comme il se doit avant l'adhésion, la Commission est déterminée à prendre les mesures qui s'imposent, le cas échéant dès avant l'adhésion, pour gérer ce type de situation. L'état de préparation des pays adhérents est avancé. La Commission ne doute pas que l'élargissement se fera dans de bonnes conditions le 1er mai 2004. Cela étant, elle n'hésitera pas, en tant que gardienne du Traité, à utiliser tous les moyens dont elle dispose pour assurer une mise en oeuvre correcte des règles et politiques de l'Union, et ce au bénéfice de tous les États membres de l'Union.

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 17/11/2003

Le Conseil a pris note de la présentation par la Commission de ses rapports sur le suivi du degré de préparation à l'adhésion à l'Union européenne des États adhérents, de son document de stratégie et de ses rapports périodiques sur les progrès accomplis par la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie en vue de l'adhésion. Dans la foulée, il a adopté une série de conclusions pouvant être résumées de la façon suivante : - le Conseil partage l'analyse faite par la Commission dans ces documents ainsi que les principales conclusions qu'elle en tire et salue les progrès accomplis par les États adhérents pour atteindre, dans la plupart des domaines, un degré élevé de conformité par rapport à l'acquis, ce qui témoigne de leur détermination à devenir membres de l'UE; - il estime néanmoins que des efforts supplémentaires et soutenus sont encore nécessaires dans certains secteurs dont certains sont l'objet de sérieuses préoccupations. Par conséquent, le Conseil souligne à nouveau la grande importance qu'il attache au bon fonctionnement de toutes les politiques de l'UE lors de l'adhésion : en particulier le marché intérieur et l'espace de liberté, de sécurité et de justice. La réalisation de cet objectif permettra aux citoyens d'un bout à l'autre de l'Europe de tirer pleinement profit de l'adhésion. Elle permettra aussi aux opérateurs économiques d'exploiter toutes les possibilités économiques d'une Union élargie. Le Conseil demande donc instamment aux États adhérents de s'atteler, en priorité, aux problèmes en suspens et de les résoudre avant l'adhésion. L'Union continuera d'appuyer les efforts des États adhérents dans le cadre actuel en concentrant tous les outils disponibles et l'aide financière sur les domaines recensés. Tenant compte du rôle de la Commission, qui est de veiller à assurer l'application harmonieuse de toutes les politiques au moment de l'adhésion et après, le Conseil prend acte de la détermination de la Commission à prendre, chaque fois que cela sera nécessaire, toute mesure appropriée à cette fin et de tenir informé le Conseil de tous les progrès et lacunes observés.

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 05/11/2003 - Document annexé à la procédure

RAPPORT DE SUIVI DE L'ESTONIE : Dans un contexte de demande extérieure faible, les performances macroéconomiques de l'Estonie sont restées robustes bien que le déficit de la balance courante se soit sensiblement creusé. Les autorités ont bien progressé dans leur programme de réforme, en particulier dans les domaines des régimes de retraite et de la surveillance financière. En ce qui concerne les domaines pour lesquels le rapport 2002 jugeait des améliorations nécessaires, certains progrès ont été réalisés mais nombre de problèmes demeurent. La politique budgétaire à caractère expansionniste menée notamment en 2002 et 2003, tant au niveau de l'administration centrale que des collectivités territoriales, pourrait menacer la stabilité macroéconomique, eu égard au creusement du déficit de la balance courante. Des politiques actives du marché du travail sont poursuivies pour s'attaquer au problème du chômage. Si la restructuration du secteur des schistes bitumineux se poursuit, aucun nouveau progrès n'a cependant été enregistré dans la libéralisation du marché de l'énergie. En ce qui concerne les capacités administratives et judiciaires générales, les conditions suffisantes sont réunies pour la mise en oeuvre de l'acquis par l'administration publique et le pouvoir judiciaire estoniens, mais des améliorations supplémentaires sont souhaitables. Dans le domaine de l'administration publique, il y a lieu de remédier aux carences dans les conditions du service public et les structures de carrière, et d'améliorer la coordination dans l'ensemble de la fonction publique. Il reste à engager un certain nombre de nouvelles réformes du système judiciaire, qui découleront en partie du nouveau code de procédure pénale dont l'entrée en vigueur est prévue en juillet 2004. L'Estonie doit continuer à améliorer l'efficacité de ses mesures de lutte contre la corruption. S'agissant de la mise en oeuvre de l'acquis dans des domaines de politique spécifiques, l'Estonie est parvenue à un niveau élevé d'alignement sur l'acquis dans la plupart des domaines de politique. Selon le canevas méthodologique établi par la Commission, trois catégories de domaines sont identifiées dans le rapport en fonction du degré d'alignement avec l'acquis communautaire : - les domaines ne posant pas ou peu de problème; - les domaines pour lesquels des lacunes ont été constatées et qui réclament des efforts accrus et constants d'ici à l'adhésion; - les domaines qui réclament des mesures immédiates dans le contexte de l'adhésion et considérés comme particulièrement préoccupants. Le rapport de la Commission fait le détail des domaines pour lesquels des efforts sont attendus d'ici à mai 2004. Toutefois, deux domaines nécessitent une action énergique immédiate en vue d'être parfaitement prêt pour l'adhésion : - la libre circulation des personnes : préparatifs de l'Estonie en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle des qualifications pour certaines professions du secteur de la santé; - affaires sociales et emploi : droit du travail et égalité de traitement entre femmes et hommes.

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 05/11/2003 - Document annexé à la procédure

RAPPORT DE SUIVI DE LA RÉPUBLIQUE TCHEQUE : D'une manière générale, la République tchèque a préservé sa stabilité macro-économique, mais les finances publiques se sont détériorées. Ce pays a poursuivi le processus de réforme, mais avec moins de détermination. En ce qui concerne les domaines pour lesquels des améliorations ont été suggérées dans le rapport 2002, des progrès ont été accomplis, mais des défis restent à relever. La détérioration constante du déficit budgétaire a amené le gouvernement à entreprendre une action en vue d'assainir les finances publiques et à présenter un ensemble de mesures destinées à ramener le déficit à 4% du PIB pour 2006. Une réforme plus profonde et plus générale doit être engagée, notamment dans les domaines des prestations sociales, des retraites et des soins de santé. L'Agence tchèque de consolidation a relancé le processus de cession d'actifs douteux à des investisseurs privés. Ce processus devrait s'accélérer. En ce qui concerne la capacité administrative et judiciaire globale, la République tchèque a instauré des conditions suffisantes pour la mise en oeuvre de l'acquis mais des améliorations supplémentaires sont souhaitables. Dans le secteur de l'administration publique, des ressources suffisantes devraient être consacrées à l'application de la loi sur la fonction publique, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2005. Pour ce qui est du système judiciaire, ce pays doit poursuivre son action d'amélioration en vue d'écourter les procédures judiciaires. La lutte contre la corruption devrait continuer de figurer parmi les domaines hautement prioritaires, notamment en donnant une ampleur accrue à l'engagement effectif de poursuites en matière de corruption. S'agissant de la mise en oeuvre de l'acquis dans des domaines de politique spécifiques, la République tchèque est parvenue à un niveau élevé d'alignement sur l'acquis dans la plupart des domaines de politique. Selon le canevas méthodologique établi par la Commission, trois catégories de domaines sont identifiées dans le rapport en fonction du degré d'alignement avec l'acquis communautaire : - les domaines ne posant pas ou peu de problème; - les domaines pour lesquels des lacunes ont été constatées et qui réclament des efforts accrus et constants d'ici à l'adhésion; - les domaines qui réclament des mesures immédiates dans le contexte de l'adhésion et considérés comme particulièrement préoccupants. Le rapport de la Commission fait le détail des domaines pour lesquels des efforts sont attendus d'ici à mai 2004. Toutefois, trois domaines nécessitent une action énergique immédiate en vue d'être parfaitement prêt pour l'adhésion : - libre circulation des personnes : reconnaissance mutuelle des qualifications de certaines professions, notamment dans le secteur de la santé; - agriculture : poursuite de l'amélioration des établissements agro-alimentaires de manière à satisfaire aux exigences en matière de santé publique; - transports routiers : renforcer considérablement la mise en oeuvre de l'acquis social et technique.

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 05/11/2003 - Document annexé à la procédure

RAPPORT DE SUIVI DE LA POLOGNE : La Pologne a conservé sa stabilité macro-économique et connaît une reprise progressive principalement tirée par la demande extérieure. Le processus de réforme n'a pratiquement pas avancé depuis le rapport de l'année dernière. En ce qui concerne les domaines pour lesquels le rapport 2002 jugeait des améliorations nécessaires, certains progrès ont été réalisés mais de nombreux problèmes demeurent. Les autorités polonaises ont jusqu'à présent hésité à réaliser l'assainissement budgétaire nécessaire. Une restructuration en profondeur et

une forte réduction des dépenses publiques sont toutefois indispensables pour pouvoir améliorer le dosage de politiques économiques, contenir la hausse rapide des dépenses publiques et préparer les finances publiques polonaises à l'adhésion. Les autorités polonaises doivent s'assurer qu'une éventuelle décision sur l'emploi de la réserve de réévaluation ne compromettrait pas l'indépendance de la banque centrale sur le plan financier. Depuis 2002, les progrès dans la restructuration des industries lourdes, de la distribution de l'énergie et de l'agriculture ont été modestes et des efforts considérables doivent encore être consentis pour respecter le calendrier de réforme dans ces secteurs. La nouvelle loi sur l'insolvabilité adoptée en février améliore l'encadrement réglementaire applicable à la faillite et à la liquidation des sociétés et le rend conforme aux exigences d'une économie de marché moderne. Peu de progrès ont été observés au niveau du fonctionnement du cadastre, et les autorités devront poursuivre leurs efforts pour moderniser le système. Les conditions suffisantes sont réunies en Pologne pour la mise en oeuvre de l'acquis en ce qui concerne les capacités administrative et judiciaire dans leur ensemble, mais des améliorations supplémentaires sont souhaitables. Au niveau de l'administration publique, il y a lieu d'augmenter le nombre de fonctionnaires nommés sur concours général, d'améliorer la coordination au sein des services et de renforcer les structures chargées de l'intégration européenne. Un effort d'amélioration de l'efficacité et de la transparence des instances judiciaires est encore requis, l'accent devant être mis sur l'organisation du système d'aide juridique. La Pologne doit continuer à faire de la lutte contre la corruption une de ses grandes priorités, en renforçant en particulier ses structures de coordination et en étoffant ses moyens administratifs pour garantir une mise en oeuvre effective de la stratégie anti-corruption. S'agissant de la mise en oeuvre de l'acquis dans des domaines de politique spécifiques, la Pologne est parvenue à un niveau élevé d'alignement sur l'acquis dans la plupart des domaines de politique. Selon le canevas méthodologique établi par la Commission, trois catégories de domaines sont identifiées dans le rapport en fonction du degré d'alignement avec l'acquis communautaire : - les domaines ne posant pas ou peu de problème; - les domaines pour lesquels des lacunes ont été constatées et qui réclament des efforts accrus et constants d'ici à l'adhésion; - les domaines qui réclament des mesures immédiates dans lecontexte de l'adhésion et considérés comme particulièrement préoccupants. Le rapport de la Commission fait le détail des domaines pour lesquels des efforts sont attendus d'ici à mai 2004. Toutefois, trois domaines nécessitent une action énergique immédiate en vue d'être parfaitement prêt pour l'adhésion : - libre circulation des personnes : la Pologne doit se préparer à la reconnaissance mutuelle des qualifications, en particulier pour certaines professions dans le secteur des soins de santé; - agriculture : préparatifs concernant la mise en place des organismes payeurs, mise en oeuvre du système intégré de gestion et de contrôle et modernisation des installations agro-alimentaires conformément aux exigences de santé publique ; contrôle vétérinaire et phytosanitaire, mesures de lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) et les sous-produits animaux, contrôle des transports d'animaux et lutte contre le flétrissement bactérien de la pomme de terre et la gale verruqueuse; - pêche : gestion, inspection et contrôle des ressources halieutiques ainsi que politique commerciale.

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 05/11/2003 - Document annexé à la procédure

RAPPORT DE SUIVI DE LA LETTONIE : L'activité économique est restée vigoureuse malgré un environnement extérieur peu favorable. Le cap des réformes économiques a été tenu. En ce qui concerne les domaines dans lesquels le rapport 2002 suggérait d'apporter des améliorations, des progrès ont été accomplis, mais il reste encore des défis à relever. Si des avancées ont été enregistrées en ce qui concerne l'application de politiques actives de l'emploi, toutes les rigidités structurelles n'ont pas été supprimées. La politique budgétaire a pris un tour plus expansionniste en 2002. Dans l'ensemble, les conditions sont réunies pour attirer l'investissement étranger, mais le contexte reste encore peu propice aux créations d'entreprises. Des progrès ont été accomplis pour ce qui est de l'amélioration des capacités administratives et judiciaires au profit du secteur privé. En ce qui concerne globalement la capacité administrative et judiciaire, les conditions suffisantes sont réunies pour la mise en oeuvre de l'acquis par l'administration publique et le pouvoir judiciaire lettons, mais des améliorations supplémentaires sont souhaitables. Dans le domaine de l'administration publique, il importe d'harmoniser la structure de gestion de la fonction publique sur la base de règles et de pratiques transparentes en matière de politique du personnel, ainsi que de renforcer l'obligation de rendre compte des organismes publics. Une attention particulière doit être accordée à la réforme du système judiciaire et, notamment, à l'achèvement du cadre législatif correspondant, surtout en ce qui concerne la nouvelle loi sur le pouvoir judiciaire, la loi sur les procédures pénales et les dispositions d'application concernant l'administration des tribunaux, qu'il convient d'adopter de toute urgence. La lutte contre la corruption doit rester une priorité absolue. En particulier, la Lettonie doit consentir des efforts supplémentaires pour achever le cadre législatif en la matière et consolider le bureau de lutte contre la corruption. S'agissant de la mise en oeuvre de l'acquis dans des domaines de politique spécifiques, la Lettonie est parvenue à un niveau élevé d'alignement sur l'acquis dans la plupart des domaines de politique. Selon le canevas méthodologique établi par la Commission, trois catégories de domaines sont identifiées dans le rapport en fonction du degré d'alignement avec l'acquis communautaire : - les domaines ne posant pas ou peu de problème; - les domaines pour lesquels des lacunes ont été constatées et qui réclament des efforts accrus et constants d'ici à l'adhésion; - les domaines qui réclament des mesures immédiates dans le contexte de l'adhésion et considérés comme particulièrement préoccupants. Le rapport de la Commission fait le détail des domaines pour lesquels des efforts sont attendus d'ici à mai 2004. Toutefois, quatre domaines nécessitent une action énergique immédiate en vue d'être parfaitement prêt pour l'adhésion : - libre circulation des personnes : préparatifs de la Lettonie concernant le système général de reconnaissance mutuelle desqualifications professionnelles et reconnaissance mutuelle des qualifications pour certaines professions, notamment dans le secteur de la santé; - agriculture : gestion des EST (encéphalopathies spongiformes transmissibles) et gestion des déchets d'animaux; - fiscalité et - union douanière : renforcement de la coopération administrative et de l'assistance mutuelle en ce qui concerne les systèmes informatiques et l'interconnectivité des réseaux.

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 05/11/2003 - Document annexé à la procédure

RAPPORT DE SUIVI DE LA SLOVAQUIE : Ses résultats macroéconomiques s'améliorent considérablement bien qu'il subsiste des déséquilibres substantiels. La Slovaquie a donné un nouvel élan au processus de réforme, et des progrès ont été accomplis, y compris dans le domaine des finances publiques. Plusieurs mesures ont été adoptées et certaines d'entre elles sont déjà appliquées. En ce qui concerne les domaines pour lesquels

des améliorations étaient suggérées dans le rapport 2002, des progrès ont été accomplis, mais il reste des défis à relever. Le gouvernement a abandonné sa politique budgétaire expansionniste. La politique budgétaire restrictive favorise la réduction du déficit élevé des opérations courantes de la Slovaquie. Dans le domaine des dépenses publiques, la préparation d'autres réformes qui s'imposent en vue d'assurer l'assainissement budgétaire envisagé s'est fortement accélérée. Toutefois, la plupart des mesures nécessaires doivent encore être précisément définies avant d'être valablement planifiées et appliquées. Le gouvernement slovaque a fait preuve d'une plus grande détermination dans la lutte contre le chômage structurel. Des progrès ont été accomplis en matière de supervision du secteur financier, mais les autorités doivent continuer à protéger ce secteur en expansion face aux risques qui menacent sa stabilité. D'autres mesures ont été mises en place pour améliorer le cadre juridique de l'économie de marché. Sa mise en oeuvre effective est également renforcée. Néanmoins, les efforts supplémentaires déployés dans ce domaine doivent être poursuivis. Le niveau des capacités administratives et judiciaires slovaques est suffisant pour la mise en oeuvre de l'acquis par l'administration publique et le pouvoir judiciaire, mais des améliorations supplémentaires sont souhaitables. Dans l'administration publique, le personnel affecté aux questions liées à l'intégration européenne devrait être renforcé et une stratégie de formation à long terme devrait être élaborée. S'agissant du processus de décentralisation en cours, il importe que les transferts de compétences et la décentralisation fiscale progressent au même rythme. Dans le domaine judiciaire, les capacités administratives du Conseil supérieur de la magistrature doivent être renforcées et son indépendance financière doit être assurée. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réduire la durée des procédures dans les affaires civiles et commerciales, ainsi que pour améliorer la formation judiciaire. La lutte contre la corruption devrait continuer à faire l'objet d'une priorité absolue, notamment en veillant à l'application stricte des règles existantes. D'autres mesures législatives devraient être prises dans le domaine des conflits d'intérêt, du financement des partis politiques et du lobbying. S'agissant de la mise en oeuvre de l'acquis dans des domaines de politique spécifiques, la Slovaquie est parvenue à un niveau élevé d'alignement sur l'acquis dans la plupart des domaines de politique. Selon le canevas méthodologique établi par la Commission, trois catégories de domaines sont identifiées dans le rapport en fonction du degré d'alignementavec l'acquis communautaire : - les domaines ne posant pas ou peu de problème; - les domaines pour lesquels des lacunes ont été constatées et qui réclament des efforts accrus et constants d'ici à l'adhésion; - les domaines qui réclament des mesures immédiates dans le contexte de l'adhésion et considérés comme particulièrement préoccupants. Le rapport de la Commission fait le détail des domaines pour lesquels des efforts sont attendus d'ici à mai 2004. Toutefois, deux domaines nécessitent une action énergique immédiate en vue d'être parfaitement prêt pour l'adhésion : - concurrence : respect des conditions spécifiées dans le traité d'adhésion en liaison avec les dispositions transitoires accordées dans le secteur sidérurgique; - agriculture : état de préparation de la Slovaquie en ce qui concerne la mise en place de l'organisme payeur, l'application du système intégré de gestion et de contrôle et la modernisation des établissements agro-alimentaires en vue d'assurer la protection de la santé publique.

Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 11/03/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique